



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20250409-09

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 17
- votants = 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

Secrétaire de séance : Jean-Michel TEULIERE

Date de la convocation : 17 mars 2025

**Présents votants (17)** : AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CARMIER Camille (suppléant de MEILHAC Sébastien), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOURNIER BOURGEADE Michèle (suppléante de FOUCHE Jean-Claude), GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir (1)** : MADELRIEUX Christian à TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés (8)** : BES Didier, BOUCHEZ Murielle, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René

**OBJET : BUDGET ANNEXE 2025 - AMENAGEMENT MARAIS DE BONNEFONT**

Vu les travaux du bureau syndical du 12 mars 2025

Vu le débat d'orientation budgétaire 2025

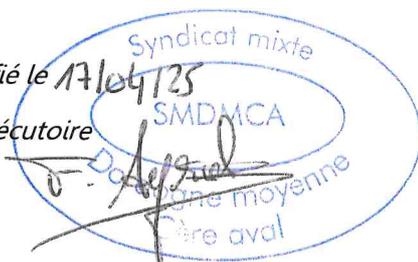
Après avoir oui l'exposé de Monsieur le président et à l'unanimité, le comité syndical décide :  
- d'adopter le budget annexe 2025, lequel peut se résumer comme suit,

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		76 964.25	19 743.41	
Restes à réaliser	0.00	0.00	15 454.88	35 856.06
Affectation				0.00
Prévisions 2025	245 055.07	168 090.82	66 788.44	66 130.67
Totaux	245 055.07	245 055.07	101 986.73	101 986.73

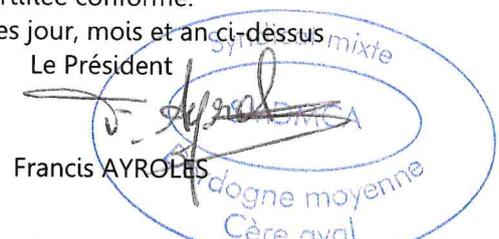
- de déterminer le niveau de vote : le budget 2025 est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Publié et notifié le 17/04/25  
Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.